



PREFET DE LA REGION GUYANE

Cayenne, le 28 février 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prix des carburants pour le mois de mars 2018

Les articles R 671-1 à R 671-13 du code de l'énergie prévoient que la révision mensuelle des prix des produits pétroliers est effectuée en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar, constatée le mois précédent pour les 15 premières cotations.

Pour la première fois depuis plusieurs mois, le cours moyen du pétrole brut Brent est orienté à la baisse, de - 6,3 % en février, dans un contexte de niveaux de production élevés et d'accroissement des stocks. Le cours repasse sous le seuil de 65 \$ le baril.

Les cours moyens des carburants baissent également de façon relativement significative : de - 5,3 % pour le diesel et de - 3,4 % pour l'essence, suivant un ralentissement de la demande en Europe.

Déjà en légère baisse en janvier, les cours du Butane perdent 7,1 % en février 2018, des conditions météorologiques défavorables en Europe entraînant une forte baisse des prix.

L'euro poursuit son appréciation par rapport au dollar, le cours moyen de l'euro en dollar atteint 1,2370 contre 1,2113 en janvier 2018, contribuant légèrement à la baisse des prix finaux au consommateur.

Depuis le mois de février 2018, les prix des carburants intègrent les certificats d'économies d'énergie (CEE) de la quatrième période qui renforce les obligations d'économies des vendeurs d'énergie.

L'ensemble de ces éléments conduit à la fixation des prix suivants, à compter du **1^{er} mars 2018 à zéro heure** :

- **super sans plomb : 1,56 €/l au lieu de 1,58 €/l, soit une baisse de 2 centimes par rapport à février 2018**
- **gazole route : 1,36 €/l, au lieu de 1,39 €/l, soit une baisse de 3 centimes par rapport à février 2018.**

Le prix de la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg est fixé à 21,38 euros, en baisse 67 centimes par rapport au mois de février 2018 (22,05 €).

L'Observatoire des prix, des marges et des revenus de la Guyane a été préalablement informé de ces évolutions.

Le préfet,
Pour le Préfet
Le secrétaire général
Pour les affaires régionales



Philippe LOOS